



L'atelier se déroule dans les locaux
de la Maison des Associations à Riom

ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Compte rendu de la réunion
- 13 novembre 2012 -

ATELIER 4 : Environnement et milieux naturels : nature et biodiversité, eau, terres agricoles

Pascal Faucheu, Président de Riom Communauté, ouvre la séance en rappelant que la Communauté de Communes s'engage dans la deuxième phase de son Projet de Territoire : l'élaboration de son programme d'action. Il annonce les thématiques sur lesquelles porte l'atelier « **Environnement et milieux naturels** » : nature et biodiversité, eau, terres agricoles.

Eric Filiol rappelle la démarche engagée par Riom Communauté et précise que les participants sont invités à élaborer le programme d'actions et donc à formuler des propositions concrètes. Adoptées par consensus, elles seront ensuite étudiées par les élus et les services qui en valideront la faisabilité technique, légale et financière.

L'animateur de la réunion précise par la suite la méthodologie d'élaboration du programme d'actions.

Le projet de territoire est construit autour de 6 thématiques ; l'élaboration du programme d'action se fera donc au travers de 6 ateliers. Pour chacun des ateliers, le partage du diagnostic a révélé des enjeux, qui doivent maintenant être confrontés à la stratégie transversale du projet de territoire. Celle-ci est constituée de 9 axes transversaux soulignant les constantes identifiées sur les 6 thématiques :

- **Approfondir la connaissance des territoires**
- **Donner au territoire une identité connue et reconnue**
- **Coordonner les politiques conduites**
- **Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance**
- **Penser global, pour mieux préparer l'avenir**
- **Faire le choix de la modernité**
- **Dynamiser le centre urbain**
- **Opter pour un développement équilibré du territoire**
- **Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous**

Eric Filiol rappelle ensuite les enjeux partagés – issus du diagnostic – en matière d’environnement et de milieux naturels :

Mieux connaître les richesses naturelles

- Pour mieux la préserver : mieux connaître la biodiversité, la ressource en eau, et les usages agricoles du territoire.

Préserver les espaces naturels et agricoles

- Préserver les surfaces et la qualité des espaces naturels et agricoles.

Réduire les pollutions

- Réduire les pollutions affectant les milieux naturels et la biodiversité, et mieux préserver les ressources naturelles, tout particulièrement la ressource en eau.

Promouvoir la « richesse verte » du territoire

- Faire des espaces naturels et agricoles tout à la fois des espaces de biodiversité et des éléments forts du cadre de vie

Agir pour une agriculture « durable », au service du territoire

- Soutenir une agriculture « durable » et raisonnée, adaptée aux futurs changements climatiques, et favoriser la mise en place de circuits courts, liant directement la production et la consommation locale.

Les propositions

Agriculture et préservation des milieux naturels

Approfondir la connaissance des territoires

1. Réunir les maraîchers du territoire pour identifier leurs besoins et comprendre leurs difficultés.
2. Réaliser un diagnostic agricole sur le territoire (nombre et âge des agriculteurs, existence ou non d'un repreneur pour l'exploitation, pratiques agricoles, surface, prospective à 10 ans, etc.).
3. Réaliser un diagnostic du foncier de la zone des coteaux, afin d'identifier, parcelle par parcelle, les espaces où il serait possible d'agir pour préserver la biodiversité, maintenant ou dans les années à venir et de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Remarque : les membres de l'atelier soulignent qu'une des façons d'agir pour préserver la biodiversité serait de faire entretenir ces espaces par des troupeaux (de façon fixe ou itinérante) (voir proposition n°16 de ce compte rendu).

Donner au territoire une identité connue et reconnue

4. Créer une signalétique qui indique les principaux lieux de production agricole du territoire.

Remarque : à l'image des panneaux qui présentent et indiquent où les entreprises du territoire (commerces, hôtels, industries) se trouvent, ces panneaux indiqueraient où trouver les maraîchers.

5. Réaliser une brochure présentant les activités agricoles du territoire où les habitants pourraient s'approvisionner.

Coordonner les politiques conduites

6. Développer une politique foncière « verte » en s'appuyant sur la SAFER et l'epf Smaf (Etablissement public foncier du massif central) qui puisse donner une cohérence globale à la politique agricole et de préservation de la biodiversité du territoire.
7. Intégrer concrètement la thématique de l'agriculture dans les objectifs et les missions du service du développement économique de Riom Communauté.

Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance

8. Soutenir l'accès au foncier des petits agriculteurs en travaillant notamment avec l'association « Terre de liens ».

9. Créer un réseau d'échange de bonnes pratiques agricoles sur le territoire.

Remarque : Riom Communauté pourrait s'appuyer sur des structures existantes – du type CIVAM - Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.

Les participants soulignent l'intérêt d'organiser des réunions chez les participants, afin que ces derniers puissent illustrer leurs propos par des visites de terrain.

Penser global, pour mieux préparer l'avenir

10. Inscrire le projet de territoire dans la démarche du Plan régional pour une agriculture durable (PRAD) et inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques plus durables.

Remarque : une action particulière à destination de Limagrain pourrait être envisagée, afin d'engager une démarche partenariale avec cet acteur majeur du territoire.

Faire le choix de la modernité

11. Favoriser le développement des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sur le territoire.
12. Former les gestionnaires des cuisines collectives (établissement scolaires, maisons de retraite, etc.) et les agriculteurs à l'utilisation de la plate forme Agrilocal63.fr du Conseil général (<http://www.agrilocal63.fr>).

Remarque : cette plateforme permet de mettre en relations les producteurs locaux et les consommateurs potentiels.

Dynamiser le centre urbain

13. Donner une visibilité plus importante aux producteurs locaux sur les marchés et notamment à l'intérieur de la Halle (par une signalétique ou un label spécifique) et envisager le développement d'autres événements pour les producteurs locaux dans cette Halle.
14. Étudier l'opportunité d'organiser un point de vente de produits locaux, le soir et à proximité de la gare.

Opter pour un développement équilibré du territoire

15. Favoriser l'installation d'agriculteurs (éleveurs, maraîchers, etc.) et de porteurs de projets originaux (culture de noyer, de safran, de plantes aromatiques et médicinales, etc.) par le biais d'appels à projet et éventuellement par une aide financière temporaire.

Remarque : les membres de l'atelier ont cité l'exemple de la communauté de communes de Massiac, qui par le biais d'un appel à projets, a installé des agriculteurs sur des terrasses.

Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous

16. Maintenir des pâturages et des milieux ouverts sur les coteaux pour préserver et enrichir les milieux existants.

Remarque : le maintien d'une forme de pastoralisme (ovin, caprin, etc.) permet de maintenir une activité économique, de lutter contre « l'enfrichement » et de préserver la biodiversité remarquable et ordinaire des coteaux.

17. Envisager la création d'un service ou d'une aide pour informer, accompagner voir inciter les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique et/ou aux circuits courts.

Nature et biodiversité

Approfondir la connaissance des territoires

18. Réaliser un inventaire des zones remarquables sur le territoire de Riom Communauté. Communiquer sur les résultats et mettre en œuvre un plan d'action de préservation et de mise en valeur de ces espaces.
19. Identifier les discontinuités écologiques liées à des facteurs naturels (larges cours d'eau, falaises, etc.) et anthropiques (urbanisation, infrastructures linéaires de transport, etc.) sur le territoire.
20. Réaliser un diagnostic des cours d'eau, des milieux humides et du réseau d'assainissement et d'irrigation du territoire (qualité, évolution du débit, fuites éventuelles, etc.), notamment pour comprendre pourquoi le niveau des nappes d'eau souterraines diminue.

Donner au territoire une identité connue et reconnue

21. Créer des sentiers pédagogiques présentant la Nature et la Biodiversité du territoire.
22. Instaurer des échanges entre les écoles afin que les élèves fassent découvrir, à leurs camarades d'une autre école, les richesses naturelles de leurs communes respectives.
23. Etoffer la carte des sentiers du territoire pour créer un véritable guide de randonnées locales.

Coordonner les politiques conduites

24. Créer un service du patrimoine naturel, à l'image du service du patrimoine culturel et historique existant, afin de développer des actions de « médiation naturelle » et une politique visant à faire connaître les richesses naturelles du territoire auprès de différents publics (scolaires, habitants, touristes, etc.).
25. Définir une Trame verte et bleue (TVB) sur le territoire. Inscrire les objectifs de préservation et de remise en bon état de cette Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.
26. Affirmer l'exemplarité de la collectivité par l'adoption par l'ensemble des communes de la Charte d'entretien des espaces publics de Phyt'eauvergne (<http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr>).
27. L'ensemble de la communauté pourrait également rejoindre le groupe de travail de l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat), dont 4 communes de l'agglomération font déjà partie.
28. Intégrer dans les documents d'urbanisme le principe de la gestion de l'eau à la parcelle.

Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance

29. Intégrer dans les documents d'urbanisme la protection des haies et sensibiliser les élus et les particuliers à cet enjeu.

Remarque : la présence de haies favorise la biodiversité et protège les sols. Les membres de l'atelier soulignent que Riom Communauté pourrait s'appuyer sur le travail de l'association Mission Haies Auvergne.

Opter pour un développement équilibré du territoire

30. Mettre en œuvre un « Plan Lumière » à l'échelle de l'intercommunalité afin de lutter contre les pollutions lumineuses.

Remarque : l'élaboration et la mise en œuvre du « Plan Lumière » pourraient s'appuyer sur la création d'un réseau de partage des bonnes pratiques valorisant les initiatives des communes de l'agglomération. Mais il pourrait également améliorer les dispositifs déjà existants, notamment au niveau des gorges d'Enval.

Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous

31. Préserver la biodiversité ordinaire par la mise en œuvre d'un programme de gestion différenciée des espaces verts à l'échelle de l'intercommunalité (fauche tardive et zéro-phyto en bord de route, choix d'une végétation peu consommatrice d'eau dans les espaces verts, méthode de désherbage alternative aux produits phytosanitaires, etc.).

32. Organiser des opérations de nettoyage des espaces naturels.

33. Élaborer un plan d'action pluriannuel de nettoyage et d'entretien des réseaux d'eau.

34. Recréer des zones humides artificielles en milieu urbain aménagées pour stocker les eaux pluviales.

Remarque : ces zones de stockage pourraient présenter un triple intérêt : d'une part retenir l'eau sur les parcelles et éviter le ruissellement, et d'autres part venir renforcer des continuités écologiques tout en améliorant le cadre de vie des riverains.

35. Sensibiliser les citoyens à la préservation – qualitative et quantitative – de la ressource en eau : distribution de récupérateurs d'eau, information sur les pratiques moins consommatrices de phytosanitaires dans les jardins, etc.

Eric Filiol clôt ensuite la séance et remercie les participants de leur travail.

Les prochains ateliers se dérouleront :

- 22 novembre 2012 – **Atelier Social (2)** (séniors ; santé ; précarité et insertion ; handicap)
- 27 novembre 2012 – **Atelier Aménagement** (urbanisme ; déplacements ; organisation de l'espace)
- 28 novembre 2012 – **Atelier Développement économique** (économie, commerce, tourisme, agriculture, emploi)
- 6 décembre 2012 : **Atelier Société (2)** (éducation, lien social, citoyenneté)